

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 3 mars 2026 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Danielle Dodier
Siège #2 - Louise Gosselin
Siège #3 - Sébastien Lanctôt
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Maurice Bernier

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - André St-Marseille

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-03-028

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Louise Gosselin,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants:

Les conseillers sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2026

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de février

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Affectation de surplus - Achat d'un nouveau camion de déneigement

7.2 - Avis de motion et dépôt de projet - Règlement 2026-05 (camion de déneigement)

7.3 - Dépôt de la liste des immeubles endettés envers la Municipalité

7.4 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes

7.5 - Offre de service pour la gestion des documents et des archives

7.6 - Avis de motion et dépôt de projet - Règlement sur le traitement des élus municipaux

7.7 - Avis de motion - Nouveau règlement concernant le Code d'éthique et de

- déontologie des élus municipaux
- 7.8 - Dépôt et présentation du projet de règlement 2026-07 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 7.9 - Mandat - Optimisation des processus administratifs
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Autorisation de publication d'un appel d'offres public - Acquisition d'un camion de déneigement et de ses équipements
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Achat d'îlots multimatière
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Souper des bénévoles
 - 11.2 - Réalisation du montage du journal municipal - Mandat d'accompagnement
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Adoption : projet de règlement no 2026-04 relatif à la démolition d'immeubles
 - 12.2 - Adoption : Premier projet de règlement no 2026-03 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 13 - LOISIRS-CULTURE
 - 13.1 - Camping municipal - Service informatique
 - 13.2 - Acceptation de demande de paiement # 6 - Construction d'un nouveau bâtiment d'accueil et de services au camping municipal
 - 13.3 - Demande de commandite - Comité culturel de Piopolis
 - 13.4 - Offre d'emploi pour la saison estivale
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-03-029

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 3 février 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

Invitation à consultation citoyenne qui se tiendra le 5 mars à 18 h 30 à la salle Laurier-Gauthier concernant la politique familiale et des aînés de Piopolis

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de février

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 18 février dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Taux de taxation
- Camping (honoraires professionnels)

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de février 2026 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-03-030

7.1 - Affectation de surplus - Achat d'un nouveau camion de déneigement

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion de déneigement neuf de type 10 roues muni d'équipements de déneigement.

Il est proposé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Appuyé par la conseillère Danielle Dodier,
Et résolu,

QU'un montant de 100 000 \$, provenant du surplus non affecté de la Municipalité, soit affecté à l'achat d'un nouveau camion de déneigement et de ses équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 - Avis de motion et dépôt de projet - Règlement 2026-05 (camion de déneigement)

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Sébastien Lanctôt, conseiller municipal, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 2026-05 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement.

Il est, par la présente, déposé par Sébastien Lanctôt, le projet du règlement numéro 2026-05 intitulé:

Règlement numéro 2026-05 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement.

Ce projet de règlement sera adopté à une séance subséquente.

2026-03-031

7.3 - Dépôt de la liste des immeubles endettés envers la Municipalité

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière doit soumettre au conseil municipal la liste des immeubles pour lesquels des taxes municipales demeurent impayées ;

Il est proposé par la conseillère Louise Gosselin,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

DE PRENDRE ACTE du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, de la liste des immeubles endettés envers la municipalité pour taxes impayées, incluant les intérêts et pénalités applicables en date du 28 février 2026.

2026-03-032

7.4 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Piopolis, une liste des personnes endettées envers la Municipalité ;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

ATTENDU QUE si le paiement des sommes dues des taxes de l'année 2024 et des intérêts cumulés n'est pas reçu avant le 18 mars 2026, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Appuyée par la conseillère Danielle Dodier,
Et résolu,

QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Piopolis demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants ayant deux ans d'arrérages:

Numéro de matricule : 7334 89 8331
Propriétaire : M. Marc-René Fortier-Turcotte
Numéro de cadastre : 5206342
Taxes municipales et intérêts : 771.06 \$
Taxes scolaires et intérêts : 0.13 \$
Total des taxes dues : 771.19 \$

Numéro de matricule : 7440 22 6307
Propriétaire : Mme Maude Verreault
Numéro de cadastre : 6 413 264
Taxes municipales et intérêts : 1747.64 \$
Taxes scolaires et intérêts : 195.54 \$
Total des taxes dues : 1 943.18 \$

Numéro de matricule : 6939 45 5145
Propriétaire : Ferme Coreal Inc.
Numéro de cadastre : 5 206 248, 5 206 794, 5 573 651
Taxes municipales et intérêts : 6522.22 \$
Taxes scolaires et intérêts : 317.82 \$
Total des taxes dues : 6 840.04 \$

Numéro de matricule : 7237 72 0784
Propriétaire : M. Germain Grenier
Numéro de cadastre : 5 206 300

Taxes municipales et intérêts : 2 778.14 \$

Taxes scolaires et intérêts : 223.25 \$

Total des taxes dues : 3 001.39 \$

Numéro de matricule : 7237 34 1984

Propriétaire :M. Germain Grenier

Numéro de cadastre : 5 206 298, 5 206 792, 5 573 633, 5 573 634, 5 573 639, 5 573 640

Taxes municipales et intérêts : 1 567.14 \$

Taxes scolaires et intérêts : 182.39 \$

Total des taxes dues : 1 749.53 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-033

7.5 - Offre de service pour la gestion des documents et des archives

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'offre de services de L'archiviste Michel Hamel ;

ATTENDU QUE L'archiviste Michel Hamel développe depuis plusieurs années le système de gestion des archives municipales de Piopolis ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,
Et résolu,

QUE la municipalité retienne les services de L'archiviste Michel Hamel selon le forfait hebdomadaire de 4 jours proposer pour l'année 2026 soit de 1 441,38 \$ plus les taxes applicables à même le poste budgétaire 02-130-00-999 (autres dépenses administratives).

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à archiver les documents du Comité de développement local de Piopolis qui a cessé ses activités en 2025 afin de conserver les informations quant aux projets réalisés pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-034

7.6 - Avis de motion et dépôt de projet - Règlement sur le traitement des élus municipaux

Avis de motion est par la présente donné par Louise Gosselin, conseillère, qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera adopté le règlement numéro 2026-06 intitulé :

« Règlement numéro 2026-06 relatif au traitement des membres du conseil » de la municipalité de Piopolis.

Ce règlement aura pour objet d'établir la rémunération de base du maire et des conseillers, l'allocation de dépenses, ainsi que toute autre rémunération ou compensation applicable, conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Madame la conseillère, présente le projet de règlement no 2026-06 relatif au traitement des membres du conseil municipal de la municipalité de Piopolis et dépose ledit projet de règlement conformément à la loi. Ce règlement a pour objet

- La rémunération proposée
- L'indexation
- L'effet rétroactif

- La rémunération spécifique pour maire suppléant.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

7.7 - Avis de motion - Nouveau règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Avis de motion est par la présente donné par Sarah Carrier, conseiller(ère), qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera présenté pour adoption un règlement intitulé:

« Règlement numéro 2026-07 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Piopolis »

Ce règlement aura pour objet:

D'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ;

- D'établir les règles déontologiques applicables aux élus municipaux ;
- De prévoir les mécanismes d'application et les sanctions en cas de manquement ;
- De remplacer toute version antérieure du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux actuellement en vigueur.

7.8 - Dépôt et présentation du projet de règlement 2026-07 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le projet de règlement numéro 2026-07 intitulé:

« Règlement numéro 2026-07 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Piopolis »

Il est déposé et présenté à la séance du 3 mars 2026 par Sarah Carrier.

Le projet de règlement prévoit notamment :

Les valeurs suivantes : intégrité, honneur rattaché aux fonctions d'élu municipal, prudence dans la poursuite de l'intérêt public, respect et civilité envers les autres membres du conseil, les employés municipaux et les citoyens, loyauté envers la Municipalité ;

- Les règles encadrant les conflits d'intérêts ;
- Les règles relatives aux dons, marques d'hospitalité et autres avantages ;
- Les règles encadrant l'utilisation des ressources de la Municipalité ;
- Les obligations en matière de confidentialité et d'après-mandat ;
- Les sanctions applicables en cas de manquement ;

Ce règlement remplacera le Code d'éthique et de déontologie actuellement en vigueur.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de MI-Consultants datée du 12 août 2025 pour l'implantation d'un mandat d'Optimisation des Processus Administratifs (OPA), incluant notamment les processus fournisseurs, projets, classement final conforme BANQ et la formation Office 365 ;

ATTENDU QUE le coût du mandat OPA s'élève à 18 547,50 \$, plus taxes applicables, et que les outils requis sont estimés à 8 401 \$, plus taxes applicables ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite répartir l'investissement entre les exercices financiers 2026 et 2027 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Danielle Dodier,
Et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de MI-Consultants pour la réalisation du mandat OPA selon les modalités proposées ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis ;

QUE le versement d'un acompte de 7 419 \$, plus taxes applicables, soit autorisé ;

QUE les crédits nécessaires soient imputés aux budgets 2026 et 2027 conformément à la réalisation des différentes étapes de réalisation du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

2026-03-036

9.1 - Autorisation de publication d'un appel d'offres public - Acquisition d'un camion de déneigement et de ses équipements

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis souhaite procéder à l'acquisition d'un nouveau camion de déneigement ainsi que de ses équipements de déneigement afin d'assurer le maintien des services municipaux et la sécurité du réseau routier

ATTENDU QUE le financement de cette acquisition est prévu par règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat sera conditionnel à l'adoption et à l'entrée en vigueur dudit règlement d'emprunt, conformément au Code municipal du Québec

ATTENDU QUE la dépense projetée excède le seuil obligeant la Municipalité à procéder par appel d'offres public ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à publier un appel d'offres public sur le SEAO pour l'acquisition d'un camion de déneigement et de ses équipements ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute démarche administrative requise dans le cadre de ce processus, incluant la réception et l'analyse des soumissions, et ce avec le support de la Fédération québécoise des municipalités (division de l'approvisionnement) ;

QUE l'octroi du contrat résultant de cet appel d'offres soit expressément conditionnel à l'adoption et à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt autorisant la dépense et le financement ;

QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2026-03-037

10.1 - Achat d'îlots multimatière

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remplacer et uniformiser les poubelles extérieures à la Halte des Zouaves (2 unités), dans le stationnement de la Marina (1 unité), au camping municipal (2 unités) et à l'édifice municipal (1 unité).

Il est proposé par la conseillère Louise Gosselin,
Appuyé par la conseillère Danielle Dodier,
Et résolu,

D'autoriser l'achat de six îlots multimatière tel que détaillées dans la soumission de Mobilier public au montant de 8 600 \$ plus les taxes applicables et le transport;

QU'une unité soit payée à même le projet du Fonds de vitalité économique (gazebo) et qu'une deuxième unité soit payée à même l'indemnité reçue de l'assureur à la suite du sinistre à la toilette de la marina ;

QUE la balance de cette dépense soit payée à même le poste budgétaire 02-701-60-670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2026-03-038

11.1 - Souper des bénévoles

ATTENDU QUE les bénévoles œuvrant au sein des organismes et comités du territoire contribuent activement au dynamisme communautaire, culturel, sportif et social de la Municipalité de Piopolis ;

ATTENDU QUE les bénévoles jouent un rôle essentiel dans la réalisation de diverses activités sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire reconnaître officiellement leur contribution par l'organisation d'un souper de remerciement ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Et résolu,

QUE le souper des bénévoles soit organisé le samedi 16 mai 2026 ;

QUE les dépenses reliées à l'organisation de cette activité, d'un montant maximum de 3 000 \$, soient payées à même le poste budgétaire 02-590-00-329.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-039 11.2 - Réalisation du montage du journal municipal - Mandat d'accompagnement

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prendre en charge la réalisation complète journal incluant le montage graphique du journal municipal ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,
Et résolu,

D'accorder un mandat à Numéra afin de soutenir la responsable de la culture, des loisirs et des communications de la Municipalité dans la conception d'une nouvelle grille graphique et de la former quant à l'utilisation du logiciel qui sera utilisé acheté et utilisé pour la mise en page complète du journal Les Échos de Pio ;

QUE ce mandat approximatif de 2 900 \$ soit payé à même le poste budgétaire Communication - Journal communautaire (02-590-00-330).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-03-040 12.1 - Adoption : projet de règlement no 2026-04 relatif à la démolition d'immeubles

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement relatif à la demande de démolition No 2023-04;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

Il est proposé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le projet de règlement suivant

RÈGLEMENT No 2026-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES No 2023-04 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale et greffière-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-041 12.2 - Adoption : Premier projet de règlement no 2026-03 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Piopolis a entrepris l'adoption d'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,
Appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le projet de règlement suivant PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-03 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire M. Peter Manning le 7 avril 2026, à 18 H 30, au 403 rue Principale ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2026-03-042

13.1 - Camping municipal - Service informatique

ATTENDU Qu'à la fin des travaux de construction des bâtiments au camping municipal, tous les équipements informatiques doivent être réinstallés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une ressource spécialisée dans l'installation et la configuration du matériel informatique, des systèmes Wifi et dans l'installation du système de caméras de surveillance ;

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le conseil municipal de Piopolis retient la soumission d'Informatique AF au montant de 3 486 \$ plus les taxes applicables pour l'installation des caméras, des Wifis et l'achat d'un moniteur et d'un nouveau serveur de données du camping municipal.

QUE cette dépense soit payée à même le financement relié au règlement d'emprunt 2024-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-043

13.2 - Acceptation de demande de paiement # 6 - Construction d'un nouveau bâtiment d'accueil et de services au camping municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a adjugé à l'entreprise Bélanger EBA inc. le contrat relatif au projet no 2024-01 pour la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil et de services au camping municipal, situé au 109, chemin de la Plage à Piopolis ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a déposé la sixième demande de paiement, correspondant à l'avancement des travaux réalisés au 28 février 2026 ;

ATTENDU QUE cette demande de paiement a été vérifiée et recommandée pour approbation par les professionnels mandatés (ingénieurs et architecte) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Louise Gosselin,

Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,

Et résolu:

D'accepter la demande de paiement no 6, facture datée du 26 février 2026, déposée par Bélanger EBA inc., pour un montant de 139 168.18 \$ taxes incluses, tel que détaillé dans le document présenté ;

D'autoriser le paiement à l'entreprise Bélanger EBA inc., incluant la retenue contractuelle prévue de 10 % ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-044

13.3 - Demande de commandite - Comité culturel de Piopolis

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis a une Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation.

ATTENDU QUE pour l'année 2026, la Municipalité dispose d'un budget de 5 000 \$ pour l'ensemble des demandes de subventions reliées aux activités de loisirs, sportives et culturelles ;

ATTENDU QUE le Comité culturel de Piopolis est le diffuseur du Festival Saint-Zénon-de-Piopolis ;

ATTENDU QUE le Festival contribue au dynamisme de la municipalité de par son offre d'activités culturelles et musicales de qualité.

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,

Appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,

Et résolu,

D'accorder une commandite de 1 000 \$ au Comité culturel de Piopolis ;

DE payer cette somme à même le poste budgétaire Subventions pour les loisirs et la culture (02-700-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-045

13.4 - Offre d'emploi pour la saison estivale

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,

Et résolu,

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la publication des offres d'emploi suivantes:

- Préposé(e)s au camping
- Préposé(e) à l'entretien ménager
- Surveillant(e) de plage (temps partiel)
- Préposé(e) à la Halte des Zouaves (temps partiel)

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que la gérante du camping municipal à effectuer le processus d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2026-03-046

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,
Appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de février 2026 est déposée aux membres du Conseil.

2026-03-047

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

M. le Maire félicite les bénévoles de l'Association touristique et culturelle de Piopolis pour le beau succès du marché hivernal Piopolis en Arts qui eut lieu le 28 février à l'édifice municipal.

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseillère # 1 Mme Danielle Dodier

Dossiers : Sécurité publique, loisirs et culture

Comités : Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

Conseillère # 2 Mme Louise Gosselin (maire suppléante)

Dossiers : Administration et financement

Comités :

Conseiller # 3 M. Sébastien Lanctôt

Dossiers: Transport, Hygiène du milieu

Comités :

Conseiller # 4 : M. André St-Marseille

Dossiers : Sécurité publique, Transport et Hygiène du milieu

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseillère # 5 : Mme Sarah Carrier

Dossiers : Aménagement, urbanisme et développement, Loisirs et culture

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 6 : M. Maurice Bernier

Dossiers : Administration et financement, Aménagement, urbanisme et développement.

Comités : Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

Maire : M. Peter Manning

Dossiers : Tous

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic, Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Entretien de la Croix
- Camion de déneigement
- Projet d'optimisation des ressources

2026-03-048 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de février 2026

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
1427	Bélangier EBA Inc.	Bâtiment d'accueil au camping	139 168,17 \$ <u>139 168,17 \$</u>
223	Canadian Tire	Lave vitre, café - fourniture garage	49,48 \$ <u>49,48 \$</u>
1265	Cauca Centre d'expertise multiservice	Frais de communications vocaux alertes de masse	135,16 \$ <u>135,16 \$</u>
1218	DHC Avocats	Forfait téléphonique période du 1er janv au 31 déc 2026	574,88 \$ <u>574,88 \$</u>
1324	Excacation Grenier	Nettoyer gardes fous - trottoirs 2x	689,85 \$ <u>689,85 \$</u>
1387	Fédération Québécoise des Municipalité	Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)	970,23 \$ <u>970,23 \$</u>
1443	Garage JP Bilodeau Inc	Frais de remorquage Inter 2020	878,12 \$ <u>878,12 \$</u>
66	Infotech	Préparation T4 - R1	1 008,82 \$ <u>1 008,82 \$</u>
1399	Les Entreprises GCD enr	Entretien ménager Janvier 2026	1 034,76 \$ <u>1 034,76 \$</u>
696	L'Étendars Drapeaux & Bannières	Mat et boule aluminuim, corde anti-roulement et drapeaux	414,98 \$ <u>414,98 \$</u>
1271	Lunick intelligence technologique	RMM Base 1M Accès Contrôle à distance sécurisé Support technique Installation de Endpoint sur nouveau poste	21,85 \$ 54,62 \$ <u>76,47 \$</u>
1096	Marché Ami	Essence camionnette - 02-02-2026 Essence camionnette - 05-02-2026 Essence camionnette - 10-02-2026 Essence camionnette - 17-02-2026 Essence camionnette - 22-02-2026 Essence camionnette - 25-02-2026	110,00 \$ 100,00 \$ 110,00 \$ 109,50 \$ 127,06 \$ 78,50 \$ <u>635,06 \$</u>
1153	Mécanique Turmel	Problème transmission - remplacer potentimètre Inter 2020	240,08 \$ <u>240,08 \$</u>
1374	Moreau Architectes	Plan et devis et suivis de chantier Camping	4 306,39 \$ <u>4 306,39 \$</u>
1224	Nixo Expert-Conseils	Services professionnels en ingénierie - Janvier 2026 Services professionnels - Syst épuraton eaux usées Services professionnels en ingénierie - Décembre 2025	854,26 \$ 102,04 \$ 331,41 \$ <u>1 287,71 \$</u>
1215	Numérique.ca	Module de création de formulaires 2026/03/01-2027/02/28	689,85 \$ <u>689,85 \$</u>
1403	Passeport animal	Offre de services de Passeport animal Intervention - plainte	120,72 \$ 563,69 \$ <u>684,41 \$</u>
48	Phillippe Mercier Inc	Réparation d'une pompe d'égout hydromatic	1 191,78 \$ <u>1 191,78 \$</u>
190	Raymond Chabot Grant Thornton	Mission d'audit pour l'exercice terminé le 31 déc 2025	12 072,38 \$ <u>12 072,38 \$</u>
37	Ressorts Robert Traction Mégantic inc.	Bar lumineuse a DEL Inter 2020 Antenne CB - Inter 2020 , Huile + frais environnement rétrocaveuse Chaines piton 11R22.5 5/16 2 mailles Inter 2020 Vitre arrière + ruber porte - Petit tracteur Fourniture garage + huile TDH Ch d'huile rétrocaveuse	339,81 \$ 225,81 \$ 874,49 \$ 1 096,73 \$ 323,43 \$ <u>2 860,27 \$</u>

463	Robitaille équipement Inc.	Lame Joma, lame mobile - Inter 2020	4 799,06 \$
			<u>4 799,06 \$</u>
1381	3F	Prélèv d'éch d'eau potable 03-04-18 février	450,00 \$
			<u>450,00 \$</u>
1077	Vitrine Virtuelle	Conception site web Camping / Location mensuel	80,48 \$
			<u>80,48 \$</u>
1114	Weblex Design inc.	Licence annuelle - Conseil sans papier	3 125,22 \$
			<u>3 125,22 \$</u>
Grand total des dépenses à faire approuver			<u><u>176 314,41 \$</u></u>

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de février 2026

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	3 708,71 \$ <u>3 708,71 \$</u>
Ministre du Revenu du Québec	Remises de l'employeur 13125 9590 RP0001	9 704,82 \$ <u>9 704,82 \$</u>
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementale	331,80 \$ <u>331,80 \$</u>
Acceo Solutions inc	Sauvegarde en ligne	57,49 \$ <u>57,49 \$</u>
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Matériaux secs 17-02-2026	89,11 \$ <u>89,11 \$</u>
Bell Canada	Internet de la Halte février 2026	125,55 \$ <u>125,55 \$</u>
Bell Mobilité inc.	Cellulaires maire + Station de pompage + Camping	142,68 \$ <u>142,68 \$</u>
Cogeco	Internet bureau + ligne ascenseur (février)	195,23 \$
	Ligne téléphonique + internet - Maison culturelle (février)	114,86 \$
	Internet garage + téléphone (février)	190,70 \$
	Internet Quai - (février)	3,67 \$
		<u>179,78 \$</u>
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois 01-03-2025 au 01-04-2025	189,71 \$ <u>189,71 \$</u>
EnvironneX	Échantillon 9255919-9255999-9256264-9302413 Eaux potable	415,64 \$
	Échantillon 9191109-9191110-9256682 - Eaux usées	500,14 \$
		<u>915,78 \$</u>
Focus	Équipement location privilège Focus LD - épandeur	128,77 \$
	Équipement location privilège Focus LD - Inter 2020	74,75 \$
		<u>203,52 \$</u>
FQM Assurance inc.	Ass responsabilité - ATCP	277,95 \$ <u>277,95 \$</u>
Harnois Énergies	Mazout 641,8000 à 1.3280 Garage 25-02-2026	979,94 \$
	Mazout 339,8000L à 1.3240 MLG 10-02-2026	517,27 \$
	Mazout 607,3000L à 1,3240 Garage 10-02-2026	924,48 \$
	Mazout 538,2000L à 1.3220 Édifice mun 27-01-2026	818,05 \$
	Mazout 386.000L à 1.3230 Édifice mun 25-02-2025	602,25 \$
	Mazout 263,3000L à 1,2950 MLG 27-02-2026	392,03 \$
		<u>4 234,02 \$</u>
Hydro Québec	Électricité du 08-11-2025 au 12-01-2026 Garage	596,23 \$
	Électricité du 01-01-2026 au 31-01-2026 Éclairage publi	290,83 \$
	Électricité du 08-11-2025 au 12-01-2026 Camping	317,47 \$
	Électricité du 08-11-2025 au 12-01-2026 Camping	44,17 \$
	Électricité du 07-01-2026 au 06-02-2026 Édi syst chauff	898,48 \$
		<u>2 147,18 \$</u>
MRC du Granit	Facturation Inspecteur bâtiment - 28 déc au 31 janvier 2026	4 042,50 \$
	Facturation adhésion FQM 2026	1 185,93 \$
	Entente promotionnelle touristique 2026	1 610,25 \$

	Quote-part 2026 1/4	29 376,25 \$
		<u>36 214,93 \$</u>
Ville Lac-Mégantic	Entente incendie ajustement 3ième trimestre 2025	75,44 \$
	Entente incendie ajustement 4ième trimestre 2025	16 731,44 \$
		<u>16 806,88 \$</u>
Visa Desjardins	Achats février	1 457,48 \$
		<u>1 457,48 \$</u>
Xerox Canada	Location du photocopieur - 58/60	178,00 \$
		<u>178,00 \$</u>
	Grand total des dépenses récurrentes	<u><u>76 965,39 \$</u></u>
Administration	Achat café	25,98 \$
	Cellulaire février 2026	55,00 \$
	Achat fourniture de bureau	11,46 \$
	REER	769,52 \$
	Achat café	51,96 \$
		<u>913,92 \$</u>
Voirie	Cellulaire février 2026	50,00 \$
		<u>50,00 \$</u>
	Grand total des dépenses payées au cour du mois	<u><u>77 929,31 \$</u></u>